



Nous avons la chance de vivre dans une entité semi-rurale.

Autour du Centre ancien protégé, s'étendent nos campagnes que la plupart des Thudiens aiment parcourir que ce soit pour faire du sport ou, simplement, pour se détendre.

Depuis quelques années, le Collège a décidé de structurer et de faciliter cette circulation douce sur notre territoire.

Ce fut d'abord la réalisation du RAVeL. Dossier long à mettre en œuvre, mais qui est aujourd'hui une réalité et permet, outre les bords de Sambre, de relier Thuin à Biesme-sous-Thuin, Thuillies et Donstiennes, mais aussi à Lobbes et bientôt, je l'espère, aux Lacs de l'Eau d'heure.

Il s'agit là de l'épine dorsale de notre schéma de développement pour les modes de circulation dits « doux ».

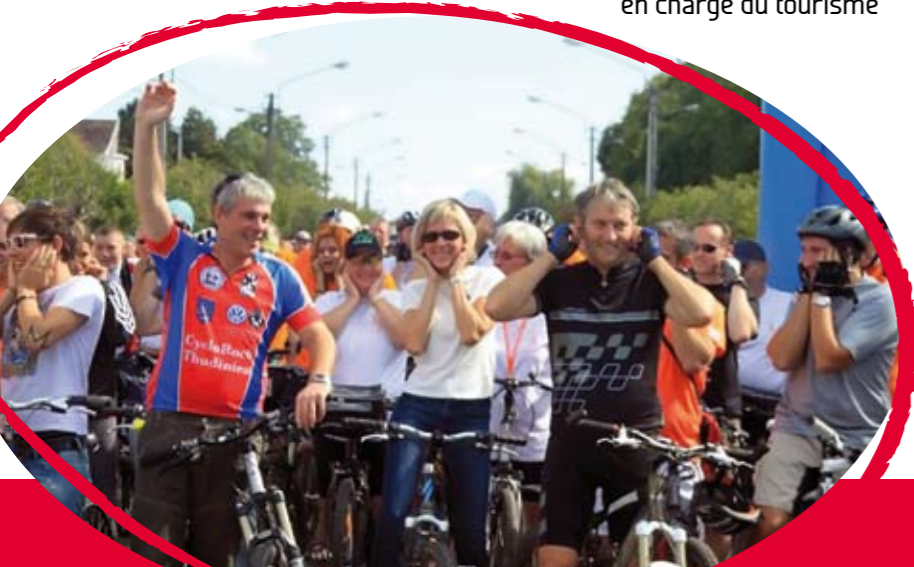
L'étape suivante est l'aménagement de liaisons secondaires permettant de relier les lieux touristiques et les écoles au RAVeL. Notre volonté, avec nos experts cyclos : **Paul Furlan** et **Philippe Blanchart**, et l'ensemble du Collège est de tisser une véritable toile praticable par tous et totalement sécurisée particulièrement pour nos enfants.

Je remercie tous ceux qui ont accepté de participer à l'élaboration de ce schéma, que ce soit sur 2 roues, ou sur plans autour d'une table. Je pense particulièrement aux représentants de quartier, mais aussi aux Conseillers communaux qui m'ont fait parvenir des remarques pertinentes.

Ce réseau viendra également compléter le réseau de promenades pédestres et de randonnées sur notre entité.

Tous ces chemins, sentiers et ruelles demandent des investissements et de l'entretien. Le Collège a choisi d'y consacrer, en plus des 2 agents du Service Equipement affectés à cette tâche, un budget en fonction des moyens disponibles et sur une période d'une dizaine d'années.

Marie-Eve Van Laethem
Membre du Collège
en charge du tourisme



À deux roues, la liberté !

Sûrs, directs, confortables, attrayants.
La commune a sélectionné les itinéraires les plus adéquats

- ... pour se rendre à l'école
- ... pour aller au centre sportif, jouer au badminton
- ... pour aller dire bonjour à mamy
- ... pour aller faire ses courses au marché, le vendredi
- ... pour aller se promener à l'Abbaye d'Aulne

Le schéma complet est disponible sur le site de la Ville de Thuin www.thuin.be. N'hésitez pas à le consulter et à nous envoyer vos remarques et suggestions. Il est encore modulable !



Ville de Thuin

Une piste pour un avenir cyclable



Conception : www.tracesipi.com

Ed. resp. : Mme Van Laethem, 36 Grand rue, 6530 Thuin, 2011.

Un réseau fonctionnel

La Ville de Thuin a réalisé son « schéma cyclable communal ». L'élaboration de ce document est une étape indispensable pour la mise en place d'une véritable politique raisonnée en matière de mobilité.

Un « schéma cyclable communal », qu'est-ce que c'est ?

C'est un document fait de cartes, de tableaux, d'évaluations budgétaires. C'est la feuille de route qui va permettre à Thuin de se doter d'un maillage complet d'itinéraires pour les usagers lents.

À partir du réseau RAVeL, des voiries et sentiers qui sillonnent déjà le territoire, la Ville a sélectionné et cartographié les itinéraires qui permettront de relier à vélo les principaux pôles et services. Pour chacun de ces itinéraires, section par section, le schéma reprend les préconisations d'aménagement permettant la circulation des piétons, cyclistes, etc.

Quels pôles ?

Les pôles sélectionnés par le Collège pour être reliés entre eux sont :

- les écoles
- les centres de chacun des villages de l'entité
- la gare
- le hall polyvalent
- les principaux lieux touristiques et culturels, comme l'Abbaye d'Aulne, la distillerie de Biercée, le moulin de Donstiennes, etc.

Comment ont été choisis les itinéraires ?

Les itinéraires ont été sélectionnés selon des critères techniques précis afin de répondre au mieux aux pratiques cyclistes quotidiennes et faire de ce réseau un réel outil au service de la mobilité communale :

- Le premier critère est évidemment lié à la sécurité. Un minimum de traversées de routes dangereuses et un minimum de tronçons communs avec les voiries automobiles.
- Pour des déplacements réguliers, il faut aussi des itinéraires confortables et praticables par tous.
- Cohérence, continuité, distance, rapidité et évidemment coût de mise en oeuvre sont autant d'autres critères qui ont été pris en compte pour sélectionner les itinéraires à privilégier.

Quels aménagements ?

Pour sécuriser certaines sections, le schéma cyclable communal préconise des aménagements de type casse-vitesse pour les automobilistes, pistes cyclables (marquées au sol ou en site propre), panneaux de restriction de passage destinés aux automobilistes, ...

Certaines sections nécessitent d'être « confortabilisées ». Des sentiers ou chemins en terre devront être aménagés.

Enfin, signalétique et fléchage viendront compléter ce dispositif afin que chaque cycliste puisse aisément circuler au sein de ce réseau.

Concrètement, quand ces itinéraires seront-ils opérationnels ?

Un plan d'investissement à 10 ans sera élaboré par la Ville. Les premières réalisations sont prévues dès 2012. Puis, petit à petit, section par section, en fonction des moyens disponibles, les itinéraires seront équipés et sécurisés et feront du vélo une alternative ludique, saine et concurrentielle à la voiture.



Tous en selle !

La Commune fait la place belle à la petite reine ! À terme, c'est un réseau de 70 kms d'itinéraires qui sera proposé à tous les Thudiens, cyclistes d'un jour ou quotidien. De l'Abbaye d'Aulne à Donstiennes, de Ragnies à Leers-et-Fosteau, la ville pourra, au terme de cet ambitieux projet, être traversée à vélo sur des routes et chemins spécialement aménagés. Ce projet est porté par le Collège de la Ville de Thuin : M. Paul FURLAN - Bourgmestre en titre, M. Philippe BLANCHART - Bourgmestre en fonction, M. Vincent CRAMPONT, M. Yves CAFFONETTE, M. Roger LANGELEZ, M. Patrice VRAIE, Mme Marie-Françoise NICAISE, Mme Marie-Eve VAN LAETHEM.



Dès aujourd'hui, préparez votre vélo, graissez la chaîne, échauffez-vous sur le RAVeL car dès 2012... tous en selle !